

## **CONCESSION DE SERVICE PUBLIC 2025-01**

Gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des communes de Libourne, de Les Billaux et de Lalande de Pomerol (GIRONDE)

## **NOTE ADDITIONNELLE AU DCE**

Concernant les visites obligatoires des ouvrages concédés prévues

• Pour le lot n°1 eau potable : vendredi 28 mars 2025 9h00 (rdv au niveau du portail du 54 rue des Bordes)

Les candidats sont informés du circuit de visite suivant :

	Site	Adresse
1)	Site de production des Bordes (forage,	54 rue des Bordes, Libourne
	usine de production et réservoir sur tour)	
2)	Forage des Dagueys	Rue Léo Lagrange, Libourne
3)	Site de production de La Ballastière	4 rue de l'Industrie, Libourne
	(forage, usine de production et réservoir	
	sur tour)	
4)	Site de production de Gueyrosse (forage,	Chemin de Gueyrosse, Libourne
	usine de production et bâche de reprise)	
5)	Réservoir sur tour de Verdet	Chemin de Verdet, Libourne

 Pour le lot n°2 assainissement collectif : mercredi 26 mars 2025 9h00 (rdv niveau du PR Collège des Dagueys)

Les candidats sont informés du circuit de visite suivant :

Site	Adresse	
Système d'assainissement de Libourne :		
<ol> <li>PR Collège des Dagueys</li> </ol>	Rue Schwandorf, Libourne	
2) PR et DO La Roudet	18 Avenue de la Roudet, Libourne	
3) PR et DO Tassigny	Place de Lattre de Tassigny, Libourne	
<ol> <li>Bassin de stockage des Tonneliers</li> </ol>	20 rue des Tonneliers, Libourne	
5) PR et DO Roquette	67 Quai de la Roquette, Libourne	
6) PR Carré Rivière	55 chemin de Carré, Libourne	
7) STEP de Condat	22 avenue du Port du Roy, Libourne	

Système d'assainissement de Les Billaux et Lalande-de-Pomerol :		
8) PR Lalande	4 rue des Annereaux, Lalande-de-Pomerol	
9) PR Gauthiers	Carrefour Chemin des prés/Rue du 19 mars 1962	
	, Les Billaux	
10) STEP Les Billaux	Allée de la Barbanne, Les Billaux	

Pour des raisons organisationnelles, il est demandé aux candidats de :

- limiter le nombre de participants à deux personnes par société
- favoriser le covoiturage pour les trajets entre les sites
- se munir de leur propre EPI (équipement de protection individuelle) : a minima un casque de chantier et des chaussures de sécurité

Par ailleurs, l'identité des participants devra être communiquée en amont à la Cali, via la messagerie de la plateforme demat-ampa.